

**DECISION DU PRESIDENT N°48.24**

Décision de virement de crédits

N°1 – Budget principal

**Le Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Vu** l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2024-36-7.1.1 du 25/03/2024 portant sur le vote du budget primitif 2024 du budget principal et autorisant Monsieur le Président, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles inscrites,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2024-62-7-1-1-2 du 27/05/2024 portant sur la DM n°1 au BP 2024 de la CCPO,

**Considérant** l'insuffisance des crédits des articles 6817 et 673, il convient d'y ajouter des crédits en prenant sur l'article 611,

**DECIDE**

- **D'AUTORISER** les virements de crédits suivants :

Section	Montant	Chapitre	Article	Fonction
Fonctionnement	- 4 357.58	61	611	845
Fonctionnement	+ 3947.00	68	6817	01
Fonctionnement	+ 410.58	67	673	845

- **DIT** qu'il sera rendu compte de ce virement de crédits à la prochaine réunion du Conseil Communautaire,
- **DIT** que le Président et la Directrice Générale des Services sont chargés de l'application de la présente décision.
- **DIT** qu'ampliation de la présente décision sera adressée à :
  - Le SGC Givors,
  - La Préfecture du Rhône.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Saint-Symphorien d'Ozon,  
Le 30/09/2024

Le Président,  
**Pierre BALLELIO**



Mise en ligne le : ..... - 2 OCT. 2024  
Certifiée exécutoire le : ..... - 2 OCT. 2024